Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260670-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES-VITRE
COMMUNE DE CHÂTILLON EN VENDELAIS

2026-06-70

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 22 mai 2026
Date d'affichage : 22 mai 2026
Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 14
Pouvoirs : 3
Votants : 17

L'an deux mille vingt-six, **le vingt-huit mai,** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DUVEL, Maire.

Etaient présents (14) : Jean-Luc DUVEL, Christine FERARD, Gérard BEAUGENDRE, Marie-Paule GILLOUARD, Claudie BENARD, Michèle PAQUET, Stéphanie COUVERT, Arnaud VOISINNE, Steven SANDRAS, Ludovic GIEUX, Nicolas BOULÉ, Aurélie LEDUBY, Yohann CHANTREL, Maxime RONDIN.

Étaient excusés (5) dont (3) pouvoirs : :
Philippe GOUGEON a donné pouvoir à Christine FERARD
Fabienne GUILLOIS
Vanessa LEGEAY a donné pouvoir à Aurélie LEDUBY
Maxime BELLAY a donné pouvoir à Gérard BEAUGENDRE
Flore OLIVIER

Secrétaire de séance : Claudie BENARD a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : TARIFS DES REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE POUR 2026/2027

Claudie Bénard, adjointe aux affaires scolaires et périscolaires, informe que 200 enfants en moyenne par jour fréquentent le restaurant scolaire de Châtillon-en-Vendelais dont environ 40% d'entre eux résident dans des communes voisines.

Elle ajoute que le pourcentage des repas facturés 1€ représente environ 25% des repas facturés.

Elle rappelle que le bilan financier du restaurant scolaire faisait apparaitre un déficit de 3.22€ par repas servi soit un total de 85 700.27 € pour l'année 2025.

Suite à la rencontre avec les élus de Taillis, une démarche auprès de Vitré communauté va être engagée pour solliciter leur participation à l'amortissement pour des projets de mutualisation des services dans les petites communes.

A ce jour, n'étant pas informé du coût de l'augmentation du repas, le comité consultatif des affaires scolaires et périscolaires réuni le 27 avril 2026 propose de prévoir une augmentation de 2% comme suit :

Envoyé en préfecture le 02/06/2026
Reçu en préfecture le 02/06/2026
Publié le
ID : 035-213500721-20260528-20260670-DE

Tarif selon QF	Chatillon + communes extérieures si participation	si non participation de la commune extérieure	
Moins de 1001€	**1,00 €**	+1,71€	**2,71 €**
de 1002 à 1049€	**4,13 €**	+1,71€	**5,84 €**
à partir de 1050€	**5.05 €**	+1,71€	**6,76 €**
Tarif surveillance	**2,54 €**		
Tarif majoré = prix de revient du repas	**8.05 €**		

Un courrier sera adressé avant septembre aux communes extérieures (Balazé, Montautour, Montreuil des Landes, Saint Christophe des Bois, Saint M'Hervé, Princé et Taillis, Parcé et Luitré Dompierre) afin de savoir si elles décident de participer ou de renouveler leur participation aux frais de repas de leurs élèves.

Leur participation pour l'année scolaire 2026/2027 serait de 1.71 € par repas (différence entre le tarif extérieur et le tarif châtillonnais). Le montant était de 1.61 € par repas en 2025/2026.
le comité consultatif des affaires scolaires et périscolaires a donné un avis favorable.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

DETERMINE les tarifs et les quotients familiaux ci-dessus du repas à compter de septembre 2026.

DETERMINE la participation des communes extérieures au tarif de 1.71 euros par repas par enfant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents y afférents.

Fait et délibéré les jours, mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Luc DUVEL

MAIRIE de CHATILLON en VENDELAIS (Ille-et-Vilaine)